



Fiche de données de sécurité
ATMOS MASTIC – 80 gr
résine

Date de création :
20/03/2013
Page 1 / 10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| Nom du produit | ATMOS MASTIC - 80 gr- résine |
| Description chimique | - |
| No. CAS | Non applicable |
| No. EC | Non applicable |
| No. Index | Non applicable |
| No. d'enregistrement REACH | Non applicable |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de réparation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| Nom | ATMOS |
| Adresse | 74 chemin St Antoine 95300 ENNERY |
| Téléphone | +33 (0) 1 30 30 03 00 |
| Fax | +33 (0) 1 30 30 01 35 |
| Email de contact | atmos@atmosani.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila, France)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CEE (DPD)

| | |
|-----------------------------------|--|
| Xi; Irritant | R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| N; Dangereux pour l'environnement | R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

2.1.2. Classification du mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

| | |
|-------------------|--|
| Eye Irrit. 2 | H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Skin Irrit. 2 | H315 Provoque une irritation cutanée. |
| Skin Sens. 1 | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Aquatic Chronic 2 | H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. |

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence – Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence – Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence – Stockage

-

Conseils de prudence – Elimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Aucun



Fiche de données de sécurité
ATMOS MASTIC – 80 gr
résine

Date de création :
20/03/2013
Page 3 / 10

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

| Nom | No. CAS | No. EC | No. index | % | Classification | Limites de conc. spécifiques |
|---|------------|-----------|--------------|----|--|--|
| MIKHART 5 (carbonate de calcium > 98 %) | 1317-65-03 | 215-279-6 | - | 75 | Non classé | - |
| | | | | | Non classé | - |
| EPOXY 521 (Reaction product: bisphenol-A- (epichlorhydrin); Epoxy resin) | 25068-38-6 | 500-033-5 | 603-074-00-8 | 25 | Xi; R36/38 R43 N; R51-53 | Xi; R36/38: C ≥ 5 % |
| | | | | | Eye Irrit. 2 ; H319 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411 | Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % |

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---------------------------------|--|
| Général | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| En cas d'inhalation | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Eviter le refroidissement. Consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée. En cas de sécheresse, faire appliquer une crème hydratante pour la peau. |
| En cas de contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | NE PAS faire vomir. Rincer la bouche et boire de l'eau par petites gorgées (effet de dilution). Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| En cas de contact avec les yeux | Peut causer une rougeur |
|---------------------------------|-------------------------|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction** Appropriés : Poudre chimique, dioxyde de carbone, mousse et eau
Inappropriés : non déterminé
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de combustions peuvent être toxiques.
- 5.3. Conseils aux pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir à l'eau les récipients de stockage à proximité. Prévoir dans les réseaux d'eau des siphons permettant d'éviter toute propagation de la nappe enflammée. Faire évacuer toute personne non indispensable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Eviter le contact avec la peau, yeux, les vêtements. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Supprimer toutes sources possibles d'ignition. Eviter les décharges d'électricité statique. Aérer le local.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter que le produit pénètre dans les égouts et les eaux souterraines. Ne pas jeter l'eau chimiquement contaminée.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Récupérer le produit et le stocker dans un fut étiqueté. Placer les récipients fuyants dans un fut. Laver avec un détergent (éviter les solvants). Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.
- 6.4. Référence à d'autres sections** Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence
Voir section 8 pour les EPI.
Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Prévoir des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Manipuler en évitant les

projections. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche dans un local ventilé à l'abri de l'humidité. Ne pas entreposer avec des produits alimentaires. Matériaux d'emballages : Acier

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues pour le carbonate de calcium:

| | |
|---|------------------------|
| Valeurs limites d'exposition (Poussière totale) : Allemagne | 10 mg/m ³ |
| Valeurs limites d'exposition (Poussière respirable) : Allemagne | 3 mg/m ³ |
| ACGIH TLV (Poussière totale) : USA | 10 mg/m ³ |
| OEL (8h) (Poussière respirable) : Royaume Uni | 4 mg/m ³ |
| OEL (RCS) : Italie | 0,05 mg/m ³ |
| OEL (RCS) : Irlande | 0,4 mg/m ³ |
| VME (Poussières totales) : France | 10 mg/m ³ |
| VME (Poussières alvéolaires) : France | 5 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Non disponible

Mesures de protection individuelle Protection des yeux: Portez des lunettes de sécurité ajustées

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire avec un filtre à poussière chaque fois que les limites d'exposition professionnelle recommandées sont dépassées afin de prévenir une surexposition.

Protection de la peau : Utiliser des crèmes de protection

Protection de corps : Porter des vêtements de protection spéciaux

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons. Retirer immédiatement les vêtements imprégnés.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Le niveau de poussière doit être contrôlé selon les réglementations européennes, nationales et locales vis-à-vis des émissions de celle-ci et de l'autorisation dont dispose le client.



Fiche de données de sécurité
ATMOS MASTIC – 80 gr
résine

Date de création :
20/03/2013
Page 6 / 10

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------|
| Etat physique | Solide (Pâte) |
| Couleur | Blanc |
| Odeur | Non disponible |
| Seuil olfactif | Non disponible |
| pH | Non applicable |
| Point de fusion/ Point de congélation | Non disponible |
| Point d'ébullition | Non disponible |
| Point éclair | Non disponible |
| Taux d'évaporation | Non disponible |
| Inflammabilité | Non disponible |
| Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponible |
| Pression de vapeur | Non disponible |
| Densité de vapeur | Non disponible |
| Densité relative | Non disponible |
| Solubilité dans l'eau | Non disponible |
| Dans d'autres solvants | Non disponible |
| Coefficient de partage: n- octanol/eau | Non disponible |
| Température d'auto- inflammabilité | Non disponible |
| Température de décomposition | Non disponible |
| Viscosité | Non applicable |
| Propriétés explosives | Non disponible |



Fiche de données de sécurité

ATMOS MASTIC – 80 gr

résine

Date de création :
20/03/2013
Page 7 / 10

Propriétés comburantes Non disponible

9.2. Autres informations

Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|--|
| 10.1. Réactivité | Le composant Bisphenol A réagit violemment avec certaines amines |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Le CaCO_3 se décompose en $\text{CaO} + \text{CO}_2$ à plus de 700 ° C. |
| 10.4. Conditions à éviter | Flammes, gel, humidité et les décharges d'électricité statique |
| 10.5. Matières incompatibles | Amines |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Vapeurs toxiques par décomposition du produit à haute température. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-------------------------------|---|
| Toxicité aiguë | <u>Valeurs de toxicité aiguë pour MIKHART:</u> DL ₅₀ Oral (Rat): 6450 mg/kg |
| Corrosivité | Non disponible |
| Irritation | Irritant pour la peau et les yeux |
| Sensibilisation | Sensibilisant pour la peau |
| Toxicité à dose répétée | Non disponible |
| Mutagénicité | Non disponible |
| Cancérogénicité | Non disponible |
| Toxicité pour la reproduction | Non disponible |
| Danger par aspiration | Non disponible |
| Autres informations | Non disponible |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|--|---|
| 12.1. Toxicité | Valeurs de toxicité aiguë : aucune Le carbonate de calcium est présent dans les sols à l'état naturel et ne présente aucun danger pour la flore ou la faune. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Non biodégradable |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Le carbonate de calcium est assimilé par les organismes |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Le carbonate de calcium (sous forme poudre à forte dose) va sédimenter. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Non disponible |
| 12.6. Autres effets néfastes | Non disponible |

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

| | |
|---|--|
| 13.1. Méthodes de traitement des déchets | Éliminer le produit restant et le récipient selon les réglementations en vigueur. Les emballages peuvent être réutilisés après nettoyage, ou envoyer au récupérateur d'emballages. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder les emballages. Après vidange, dégazer dans un endroit sec, loin des étincelles et du feu. |
| 13.2. Codes déchet | Non disponible |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | Non disponible |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies | Non disponible |
| 14.3. Classes de danger pour le transport | Non disponible |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non disponible |
| 14.5. Danger pour l'environnement | Non disponible |
| 14.6. Transport terrestre | Non disponible |



Fiche de données de sécurité
ATMOS MASTIC – 80 gr
résine

Date de création :
20/03/2013
Page 9 / 10

(ADR/GGVS, RID/GGVE)

**14.7. Transport fluvial
(ADN/ADNR)** Non disponible

**14.8. Transport maritime
(IMDG)** Non disponible

**14.9. Transport aérien
(ICAO/IATA)** Non disponible

**14.10. Précautions
particulières à prendre par
l'utilisateur** Non disponible

**14.11. Transport en vrac
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC** Non disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/
législation particulières à la
substance ou au mélange
en matière de sécurité, de
santé et d'environnement** Le carbonate de calcium est classé Wassergefährdungsklasse 0 en
Allemagne.

**15.2. Évaluation de la
sécurité chimique** Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indications sur la révision

Création le 20/03/2013 conformément au règlement 453/2010 (CE)

16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les
voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
/ Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses



Fiche de données de sécurité
ATMOS MASTIC – 80 gr
résine

Date de création :
20/03/2013
Page 10 / 10

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

MEL : Maximum Exposure Limit

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

TLV : Threshold Limit Value

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Non disponible

16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

La classification est établie et évaluée d'après les critères de classification de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CEE.

16.5. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence

Phrases R :

-

Phrases H :

-

16.6. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs

Aucun

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.